

Noblesse et représentation parlementaire : les députés nobles de 1871 à 1968

Monsieur Jean Bécarud

Citer ce document / Cite this document :

Bécarud Jean. Noblesse et représentation parlementaire : les députés nobles de 1871 à 1968. In: Revue française de science politique, 23^e année, n°5, 1973. pp. 972-993;

doi : <https://doi.org/10.3406/rfsp.1973.393504>

https://www.persee.fr/doc/rfsp_0035-2950_1973_num_23_5_393504

Fichier pdf généré le 24/04/2018

Résumé

Noblesse et représentation parlementaire : les députés nobles de 1871 à 1968, par Jean Bécarud
L'Assemblée nationale de 1871, avec 225 nobles députés, soit 33 % des sièges pourvus, augure curieusement on le sait la naissance de la Troisième République. La prééminence de cet "ordre" ira diminuant dans les législatures successives puisqu'en 1914 on ne compte plus que 55 élus nobles. Pour toute cette période, la quasi-totalité des circonscriptions qui accordent leur confiance à des élus nobles sont des circonscriptions rurales. Il semble que ce soit moins un pouvoir économique établi sur la grande propriété foncière qu'un "climat psychologique" favorable dans certaines régions aux nobles comme notables qui leur ont permis de jouer ce rôle politique. En 1968, malgré la légère remontée du nombre de députés nobles par rapport aux consultations de la Quatrième République, il est clair que la place exceptionnelle occupée par la noblesse dans l'Assemblée nationale de 1871 n'est plus qu'un lointain souvenir.

[Revue française de science politique XXIII (5), octobre 1973, pp. 972-993.]

Abstract

Nobility and parliamentary representation: deputies of noble birth from 1871 to 1968, by Jean Bécarud
With 225 deputies belonging to the nobility, i.e. 33% of the total number of seats, the 1871 National Assembly was, as we know, a curious augury of the coming of the Third Republic. The pre-eminence of this "order" gradually decreased with each successive legislature, until in 1914 there were no more than 55 elected representatives from the nobility. Throughout this period, almost all the constituencies which gave votes of confidence to members of the nobility were rural constituencies. It would appear that it was not so much economic power through landed property that enabled them to play a political role, as a "psychological climate" which in some regions was favourable to the nobility considered as leading citizens. In 1968, in spite of a slight increase in the number of deputies of noble birth compared with elections under the Fourth Republic, it is obvious that the exceptional importance of the nobility in the 1871 National Assembly is no more than a distant memory.

[Revue française de science politique XXIII (5), octobre 1973, pp. 972-993.]

NOBLESSE

ET REPRÉSENTATION PARLEMENTAIRE

Les députés nobles de 1871 à 1968

JEAN BÉCARUD

I. L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE 1871

De l'avis de tous les historiens, l'Assemblée nationale issue du scrutin de février 1871 — dont Daniel Halévy a si magistralement retracé le destin dans deux livres aux titres significatifs, *La fin des notables* et *La République des ducs* — prend figure pour la représentation nobiliaire au Parlement de tardive mais incontestable apogée. Les contemporains ne s'y sont pas trompés, il n'est que de relire dans *l'Annuaire de la Noblesse de 1871-1872*, le premier paru après les élections, le prologue du chapitre concernant les nobles à l'Assemblée nationale. Après avoir noté que le vote du 8 février 1871 fut « le cri du cœur de la nation, son élan spontané », le collaborateur de *l'Annuaire* écrit : « Dans quels bras pouvait-elle se jeter avec plus d'assurance et de sympathie que dans ceux de la noblesse, dont les rejetons, dignes héritiers de la bravoure et des vertus de leurs ancêtres, avaient si généreusement versé le sang à Reichschoffen, à Sedan... ? Aussi, quoique tous les hauts personnages ralliés à l'Empire se fussent retirés de la lutte, jamais depuis plus de quarante ans, n'avait-on vu la Chambre élective offrir une si brillante réunion de noms illustres de l'aristocratie »¹.

En fait, ce recours instinctif du peuple dans ses profondeurs vers les nobles, considérés comme des représentants irremplaçables en période de malheur national, mérite d'être examiné avec quelque soin. Tout permet de penser qu'il ne s'agit pas d'un phénomène simple et dû

1. *Annuaire de la Noblesse 1871-1872*, p. 419.

Noblesse et représentation parlementaire

aux seules circonstances. La noblesse était déjà préparée à tenir le rôle qui fut alors le sien. Pour s'en rendre encore mieux compte, il faut reprendre les analyses de L. Girard et de ses collaborateurs portant sur la place des nobles dans les conseils généraux à la veille de la guerre de 1870 et de l'écroulement du régime impérial.

Il est tout d'abord significatif de constater que L. Girard marque bien que l'on ne doit pas sous-estimer la frontière séparant la noblesse, prise dans son sens le plus large, du reste des « notables ». Certes, estime-t-il, il s'agit là d'une distinction bien moins fondamentale que celle qui sépare les possédants des prolétaires. Face à une grave menace révolutionnaire, nobles et bourgeois se retrouvent quasi unanimes pour faire front. Mais, privée de son statut d'ordre privilégié, la noblesse dans sa grande majorité, et tous aspects mondains mis à part, possède une conception de la vie, des idées sur l'organisation de la société et sur le rôle qu'elle-même doit y jouer, qui présentent des caractères spécifiques. Pour L. Girard, même si, vers 1870, le capitalisme industriel et bancaire est parvenu à se hisser au premier rang, « les capitalistes n'en tirent pas un pouvoir social éminent »², à la seule exception d'un petit nombre d'entre eux. Une des choses qui, précisément, séparent la haute bourgeoisie financière et manufacturière de la plupart des nobles, c'est que ces derniers témoignent d'une volonté plus manifeste « d'exploiter l'assise sociale de leur fortune pour exercer une influence »³. Aux yeux de L. Girard et de ses collaborateurs, cet élément psychologique est sans nul doute à l'origine de cette présence politique si marquée de la noblesse dans les conseils généraux à la fin du Second Empire. « C'est parce que la noblesse se pense et se veut elle-même catégorie dirigeante qu'elle occupe dans l'administration et la politique locale une place éminente, hors de proportions avec son nombre sinon avec sa fortune »⁴.

Cette fortune repose essentiellement, en 1870, sur la propriété foncière, et la forte présence de nobles dans les assemblées départementales trouve sa source naturelle dans « les liens de dépendance qui unissent les fermiers, les débiteurs et les obligés du grand propriétaire »⁵. Même si cette dernière affirmation apparaît quelque peu catégorique et, tout en coïncidant globalement avec les conditions qui prévalent dans les campagnes, mériterait d'être nuancée suivant les

2. GIRARD (L.), *Les conseillers généraux en 1870*, p. 127.

3. *Id.*, p. 127.

4. *Id.*, p. 129.

5. *Id.*, p. 127.

régions, il faut souligner que L. Girard n'avance pas à la légère un tel jugement puisqu'il résulte d'une longue et minutieuse enquête portant sur la situation économique et sociale de l'ensemble des conseillers généraux à la fin de l'Empire. Pour corroborer le poids considérable que la richesse foncière donne à ceux qui la détiennent dans la France de 1870, encore si largement rurale, lorsqu'il s'agit de briguer un mandat électif, on peut s'appuyer sur des témoignages d'époque. Ne voit-on pas un observateur clairvoyant comme Prévost-Paradol affirmer sans ambage qu'en 1870 pour être élu député, il fallait de trois choses l'une, être au gouvernement, ou être un « rouge », ou posséder une grande terre ? Bien plus tard, Daniel Halévy, reprenant la formule de l'auteur de la *France nouvelle* et utilisant une intuition historique rarement en défaut, écrit, à propos cette fois des élections de 1871 : « La guerre ayant discrédité les hommes du gouvernement et les « rouges », seuls restaient les possesseurs de terre, les familles patrimoniales. L'Assemblée nationale fut à eux »⁶. René Rémond précise, sans la contredire, l'affirmation de Daniel Halévy lorsqu'il estime à 250 le nombre de propriétaires fonciers siégeant à l'Assemblée⁷.

Préparée et non pas soudaine, s'appuyant sur de solides réalités socio-économiques aussi bien que sur d'évidents facteurs psychologiques, la percée électorale de la noblesse en 1871 a été facilitée par le jeu des circonstances. D'une part, la campagne électorale a été excessivement courte puisqu'elle n'a duré que du 29 janvier au 8 février 1871, d'autre part, rarement scrutin si important s'est déroulé avec un pouvoir central aussi affaibli et aussi peu en mesure de faire sentir son emprise. Le gouvernement de la Défense nationale, né à la suite d'une émeute, formé uniquement d'élus de Paris, n'est qu'un gouvernement provisoire face à un pays désorganisé et où plus de 40 départements sont occupés par l'envahisseur. Le contraste est frappant avec la situation qui avait prévalu de 1852 à 1870, période où l'autorité centrale exerçait fortement ses prérogatives. En février 1871, au moins dans la France rurale, les cadres locaux ont le champ libre, vers eux comme vers des porte-parole naturels vont se tourner des électeurs à qui l'on demande, ne l'oublions pas, de se prononcer sur le grave problème de l'arrêt ou de la reprise des hostilités.

Servie par toutes sortes de facteurs convergents et présentant un ensemble de caractères communs, la noblesse en 1871 n'en est pas

6. HALÉVY (D.), *La fin des notables*, p. 12.

7. RÉMOND (R.), *La vie politique en France*, tome 2, p. 258.

Noblesse et représentation parlementaire

moins une couche sociale largement diversifiée, il ne semble donc pas inutile, avant d'aller plus loin, d'essayer d'établir une typologie sommaire du milieu noble au moment où il obtient une sorte de triomphe parlementaire. L'étude de l'implantation nobiliaire et de ses diversifications régionales s'en trouvera facilitée.

La classification, que l'on propose à titre d'hypothèse, est d'autant moins rigoureuse que les différentes catégories que l'on a distinguées se chevauchent et s'interpénètrent assez souvent, ne serait-ce que par le jeu des alliances familiales. Au sommet de l'échelle, on peut placer la vieille aristocratie d'Ancien Régime, les grands noms de France en quelque sorte. Joignant à un prestige social considérable une situation de fortune généralement solide, cette haute noblesse ne réside que partiellement sur ses terres, et les hôtels du Faubourg Saint-Germain, qui reste son quartier de prédilection, conservent largement leur éclat. Monarchiste, et très réservée face à l'Empire dans son immense majorité, cette noblesse participe assez fréquemment aussi à une vieille tradition de libéralisme aristocratique. Certains de ses membres ont une résidence champêtre dans la région parisienne, en même temps que des domaines ancestraux plus lointains, ce qui leur donne de réelles possibilités d'influence autour de la capitale.

Vient ensuite la noblesse provinciale d'ancienne extraction, vaste monde où les conditions de fortune et le rayonnement social sont très variables d'une région à l'autre. Vivant dans leurs propriétés terriennes, au moins la plus grande partie de l'année, ces nobles restent largement fidèles, dans l'ensemble, à la tradition légitimiste et catholique avec, ça et là, des noyaux orléanistes. Dans l'Ouest de la France et aussi une partie du Sud-Ouest et du Midi languedocien, cette noblesse est particulièrement nombreuse et influente, mais, à peu près sur tout le territoire national, les vieilles familles sont plus ou moins représentées. Certains romans de La Varende, *Le Centaure de Dieu* en particulier, donnent une impression vivante, peut-être quelque peu idéalisée, de ces hobereaux perpétuant encore, au plein XIX^e siècle, un genre de vie très proche de celui de l'Ancien Régime.

Les nobles d'Empire et les quelques anciennes familles ralliées que l'on peut y rattacher sont à mettre à part ; tout en ayant des contacts plus ou moins confiants suivant les régions avec les catégories précédentes, leur état d'esprit est différent. D'abord, cette noblesse est nettement moins cléricale, ou religieuse, que la précédente et elle reste largement étrangère aux deux tendances qui prédominent à cet égard dans la vieille noblesse : ultramontanisme chez beaucoup de légitimistes, survivances du gallica-

nisme chez nombre d'orléanistes. D'autre part, les nobles de la mouvance bonapartiste semblent bien entretenir localement avec le milieu rural des relations d'un style assez différent de celui de l'aristocratie traditionnelle. Il est difficile de généraliser en pareille matière, mais, une fois de plus, Daniel Halévy semble avoir vu juste lorsqu'il montre le notable — et le noble — bonapartistes, plus près du paysan, défendant mieux ses intérêts et sachant lui parler en y mettant plus de forme. « Les Messieurs, note Halévy à la suite de J.J. Weiss, ne lui disaient plus : Hé ! l'ami ! Le paysan français est fier, susceptible et fin. Il entendait fort bien ces nuances de langage.⁸ » Par ailleurs, la noblesse d'Empire a, elle aussi, ses hautes couches, lesquelles ont leurs entrées aux Tuileries, remplissent des charges de cour, et mènent une vie mondaine brillante. Ces *clubmen* ont parfois un siège de député et, s'ils négligent un peu leur circonscription, l'appui du préfet compense l'éloignement. Après la chute de l'Empire, ce sont, sauf exception, les élus de ce genre qui disparaîtront. Quant aux autres, ils referont surface, spécialement dans le Sud-Ouest, avant que les radicaux ne leur succèdent dans le rôle d'intermédiaires obligeants entre les humbles et le pouvoir.

Reste la masse des nobles apparents, des pseudo-nobles. Elle semble comporter, pour l'essentiel, une importante fraction terrienne, formée de propriétaires fonciers pourvus d'une particule plus ou moins récente et plus ou moins justifiée. Ces personnages sont rares dans certaines régions, ils foisonnent au contraire dans d'autres, surtout là où la vraie noblesse conserve autorité et prestige. Leur orientation politique est très diverse, du légitimisme à un tiède républicanisme, en passant par le bonapartisme et par des sentiments orléanistes plus ou moins vagues. Tout au plus, peut-on noter que, tantôt cette « paranoblesse » a une fortune et une surface sociale suffisantes pour s'imposer par elle-même et décider également de ses options, tantôt c'est la volonté de s'intégrer dans la vraie noblesse et d'être acceptée par celle-ci qui décide de son comportement politique comme de son style de vie.

Sur l'ensemble des quelques 675 élus du 8 février 1871 — chiffre excluant les 15 sièges de l'Algérie et des colonies, ainsi que les 75 se trouvant vacants à la suite du choix fait par les personnalités élues dans plusieurs départements — on compte 225 nobles, soit 33 %, presque exactement le tiers des sièges pourvus ; 72 départements sur 89 comptent au moins un élu noble, ce qui est un chiffre qui ne sera jamais plus atteint. L'*Annuaire de la Noblesse* publié en janvier 1872, c'est-à-dire après les élections partielles de juillet 1871, rendues nécessaires par les

8. HALÉVY (D.), *op. cit.*, p. 137.

candidatures multiples, et après les démissions et les décès survenus au cours des 11 mois précédents, fait état d'un chiffre légèrement inférieur : 207 nobles. Parmi eux, l'*Annuaire* recense 9 princes ou ducs, 31 marquis, 49 comtes, 19 vicomtes, 19 barons et 80 élus pourvus simplement de la particule. Et l'*Annuaire* ajoute : « Nous ne saurions garantir complètement l'exactitude de cette classification, quoiqu'elle ait été dressée le plus possible sur les documents officiels. Quelques députés négligent ou refusent de prendre leur titre, d'autres, au contraire, en prennent qui ne sont pas même de courtoisie et auxquels ils n'ont aucun droit »⁹. On touche là du doigt la difficulté qu'implique toute recherche sur la noblesse. Dans la présente étude, on s'en tiendra à une conception délibérément extensive ; *l'ultime critère étant, faute de mieux, celui, très sujet à caution, de la particule.*

Il convient d'insister sur la relation évidente et naturelle entre présence nobiliaire et succès de la droite monarchiste, quelles que puissent être les nuances locales. En comparant la carte I (p. 992) à celle, dressée par F. Goguel, des sièges détenus par des conservateurs (*Géographie des élections françaises*, p. 19), on constate, en effet, que sur les sept départements n'élisant que des députés favorables à la République : Seine, Pyrénées-Orientales, Vaucluse, Haute-Savoie, Côte-d'Or, Meurthe, Aisne, un seul, le dernier cité, envoie à l'Assemblée un élu possédant une particule ; et, dans neuf départements où tous les élus sauf un sont acquis au régime républicain, quatre : Var, Yonne, Seine-et-Oise et Marne, n'élisent aucun noble, les Basses-Alpes, la Drôme, la Savoie et le Loir-et-Cher en élisant un, le Cantal deux. Aussi, ne faut-il pas s'étonner si les élections complémentaires de juillet 1871, plus favorables, on le sait, aux républicains, ne firent entrer à l'Assemblée que de très rares députés nobles. Après le scrutin, à tous égards exceptionnel, de février 1871, le reflux de la noblesse au Parlement, va être désormais la règle, et les contrastes régionaux, déjà sensibles sur la carte I, malgré la généralisation de la représentation nobiliaire sur une large partie du territoire, vont très fortement s'accuser.

II. 1871-1914 : LA SITUATION DES ÉLUS NOBLES A LA CHAMBRE A LA VEILLE DE LA GUERRE

Quarante ans plus tard, les élections de 1910 permettent de mesurer l'ampleur de la dégradation des positions nobiliaires au Palais-Bourbon.

9. *Annuaire de la Noblesse 1871-1872*, p. 424.

Ayant eu lieu sous un gouvernement Briand, après que ce dernier eût prononcé le fameux discours sur les « mares stagnantes », les scrutins du 24 avril et du 8 mai 1910 sont le type même de l'élection d'apaisement. La répartition des forces politiques à la Chambre ne se trouve guère modifiée, si les socialistes, au nombre d'environ 75, gagnent une vingtaine de sièges sur les radicaux, ceux-ci, qui reviennent plus de 250, conservent des positions solides face à la droite et au centre-droit, lesquels réunissent 180 élus dont environ 70 conservateurs. Le fait marquant de ces élections est, sans doute, l'arrivée à la Chambre de 200 députés nouveaux, chiffre considérable et qui marque une relève dans le personnel politique. C'est la raison pour laquelle nous avons retenu cette consultation, plus intéressante à cet égard, que celle de 1914.

Les élus nobles sont au nombre de 55, leur pourcentage par rapport à l'ensemble des élus métropolitains est, pour la première fois depuis 1871, inférieur à 10 % : 9,4 % exactement ; 33 départements, contre 43 en 1902, envoient au Palais-Bourbon des députés se rattachant à la noblesse. La carte II (p. 992) précise la localisation géographique de ces élus. C'est la signification politique et sociologique du recul qui s'y marque par comparaison à la carte I que l'on va tenter de dégager.

Pour y parvenir, on a établi la carte III (p. 993), carte par circonscriptions et non par départements pour serrer la réalité de plus près. Cette carte est basée sur le résultat des élections législatives entre 1876 et 1914, les seules consultations de 1871 et de 1885 ayant dû malheureusement être exclues, puisqu'elles se sont déroulées dans le cadre départemental. Cette carte synthétise, pour la Chambre des députés, la fréquence de la représentation nobiliaire, sinon depuis 1871 du moins entre 1876 et 1914, et permet d'esquisser une interprétation d'ensemble de la répartition des élus nobles. On emploie à dessein le terme « esquisser » car, il ne faut pas se lasser de le répéter, la notion même de noblesse, tout en étant difficile à serrer de près, recouvre des types sociaux très différents. Et, d'autre part, il faudrait pouvoir tirer parti des travaux portant sur un cadre géographique restreint pour émettre autre chose que des hypothèses. Or, ces études régionales sont loin de couvrir l'ensemble du territoire national, même si, pour un des secteurs essentiels dans notre perspective de recherche, on a la chance inappréciable de disposer du *Tableau de la France de l'Ouest*. Paru en 1913, l'ouvrage d'André Siegfried coïncide à peu près exactement avec la période envisagée dans ce chapitre. Siegfried, évidemment, n'a pas pu tenir compte des élections de 1914, mais celles-ci n'ont pas entraîné de modifications sensibles dans la représentation nobiliaire tant pour l'Ouest que pour le reste du pays. Il va de soi que l'on a utilisé

Noblesse et représentation parlementaire

très largement le *Tableau* dans les pages qui suivent, quitte à nuancer certaines de ses explications à l'aide de travaux ultérieurs.

Un simple coup d'œil sur la carte permet d'identifier les grands secteurs d'influence nobiliaire. Avant tout, il y a l'Ouest et ses marges, de la Basse Normandie à la Vendée ; vient ensuite le Sud-Ouest aquitain avec une prolongation vers le Nord du côté des Charentes, et vers l'Est sur les lisières méridionales du Massif Central. Enfin, on peut isoler une troisième série de départements, à présence nobiliaire beaucoup plus diffuse, s'échelonnant de l'Artois et de la Flandre jusqu'à la Franche-Comté, le long de la frontière du Nord et du Nord-Est. Quant à la zone la plus réfractaire à la noblesse, elle prend en écharpe tout le territoire, des pays de la Loire moyenne jusqu'aux Alpes savoyardes et dauphinoises, pour s'infléchir ensuite le long du littoral méditerranéen.

Un examen plus attentif de la carte rend sensible un autre phénomène. A peu près partout, les circonscriptions qui accordent une confiance prolongée à des élus nobles sont des circonscriptions rurales. Tant dans l'Ouest que dans le Sud-Ouest, les agglomérations importantes n'envoient que très exceptionnellement des nobles siéger à la Chambre ; on le constate pour Rouen comme pour Rennes, et pour Bordeaux comme pour Toulouse, même Nantes est nettement plus réservée à l'égard de la noblesse que le reste d'un département qui lui est très largement acquis. On peut vraiment dire que les nobles ne s'implantent politiquement que dans les circonscriptions où n'existent que de petites ou très moyennes agglomérations. Au demeurant, dans les très grandes villes, la présence de quelques élus relevant de la noblesse semble bien, compte tenu des conditions mêmes de la vie politique en milieu urbain, perdre une bonne part de sa signification. C'est la raison pour laquelle on n'a pas jugé utile d'établir une carte spéciale pour Paris et le département de la Seine. Cette prédominance des circonscriptions essentiellement rurales dans la géographie des élus nobles a pour conséquence que tout essai d'explication de cette géographie recoupe inévitablement de délicats problèmes de structure agraire et de régime de la propriété. S'agissant spécialement de la noblesse, on se trouve ainsi conduit à remonter dans le temps et à faire au moins référence aux transferts de propriétés terriennes qui ont eu lieu à partir de la Révolution avec leurs diverses conséquences, questions complexes entre toutes que, dans le cadre d'une étude comme celle-ci, on ne peut qu'effleurer au passage.

Il faut partir, semble-t-il, de l'idée que, compte tenu de toutes sortes d'exceptions et de cas particuliers, la richesse foncière de la noblesse a été beaucoup moins atteinte par la tourmente révolutionnaire

qu'on ne l'a cru pendant longtemps. Comme on l'a justement fait remarquer : « Contrairement à une opinion plus romantique qu'appuyée sur des documents, il apparaît que les seules personnes à souffrir d'une confiscation furent les émigrés non rayés de la liste, qui furent plus tard indemnisés sur la base d'un quart des pertes subies. La majorité des nobles décapités, massacrés ou tués, eurent des héritiers qui leur succédèrent et prirent soin de leurs biens.¹⁰ » D'autres fois, ce furent des domestiques ou des prête-noms qui se substituèrent à la famille. Comme il est normal, ces divers procédés, répandus un peu partout, prirent une ampleur particulière dans les régions qui s'opposèrent à la Révolution et spécialement dans tout l'Ouest. Laurence Wylie estime même, pour l'Anjou et la Vendée, que « la contre-révolution pourrait fort bien avoir eu plutôt pour effet de consolider la position des nobles et d'arrondir leurs domaines »¹¹. Tout cela devait avoir de durables conséquences bien mises en relief par Paul Bois à propos de la Sarthe ; « On sait, écrit-il, que la noblesse a rapidement reconstitué, à peu de chose près, son ancienne fortune foncière. Elle est revenue vivre à la terre, même avant 1830, et elle a aspiré à y jouer un rôle politique et social auquel elle ne pensait pas avant la Révolution.¹² » Le repli de la noblesse légitimiste sur ses terres après l'avènement de Louis-Philippe confirma cette tendance en même temps que nombre de ces émigrés à l'intérieur s'efforcèrent d'améliorer le rendement de leurs domaines. En s'en tenant aux très grandes lignes, on peut dire que la situation ainsi créée s'est maintenue sans changements vraiment fondamentaux jusqu'en 1914. Très diverses suivant les régions et avec des modalités d'une importance variable, les assises terriennes de la noblesse semblent bien avoir survécu, dans l'ensemble, aux vicissitudes économiques et politiques de la deuxième moitié du XIX^e siècle.

Mais, existe-t-il une corrélation étroite entre grande propriété noble et rôle politique de la noblesse ? Après une enquête approfondie dans les départements de l'Ouest, André Siegfried avait cru pouvoir l'affirmer, écrivant, par exemple : « Prenez une carte des régions où l'influence politique de la noblesse est une réalité, vous constaterez que les cantons où cette influence est puissante sont justement ceux où l'existence d'une aristocratie nombreuse coïncide avec la grande propriété.¹³ » On

10. Comte Guy de COURTINE cité par CHAPMAN (Guy), *The Third Republic of France*, p. XVIII.

11. WYLIE (L.), *Chanzeaux, Village d'Anjou*, p. 52.

12. BOIS (P.), *Paysans de l'Ouest*, p. 675. Les recherches approfondies de Maurice Agulhon portant sur une région bien différente, la Provence, aboutissent à des conclusions analogues. La noblesse provençale sort de la Révolution, réduite en nombre, mais nullement appauvrie et va développer ses revenus agricoles.

13. SIEGFRIED, *Tableau politique de la France de l'Ouest*, p. 417.

sait que Paul Bois a remis en question cette théorie trop rigide à partir du cas de la Sarthe, et grâce à des recherches portant sur les structures sociales et l'évolution de l'esprit public depuis la fin de l'Ancien Régime.

Paul Bois expose ainsi son idée de base : « La grande propriété attire considération et respect à son détenteur. Mais ce qui n'est pas prouvé, c'est que, à moins qu'elle ne soit vraiment prépondérante, elle affecte sérieusement la liberté de vote... Tout se passe comme si une structure féodale appuyée sur la terre exerçait une action efficace à condition d'être acceptée. Il ne s'agit pas alors d'une véritable pression subie, mais d'une sorte d'accord tacite. Pourquoi cette acceptation ici, ce refus là ? C'est un autre problème. ¹⁴ » En vue de résoudre ce problème, Paul Bois propose une série de solutions sur lesquelles on ne peut s'étendre ici mais qui, en règle générale, privilégient les données historiques et psychologiques. En fait, l'auteur de *Paysans de l'Ouest* substitue le propriétaire à la propriété. Si le possesseur noble d'un domaine, même de dimensions relativement restreintes, est uni à la masse rurale par une sorte de consensus, s'il y a adhésion tacite à son influence, adhésion dont les origines peuvent remonter loin dans le passé, la prédominance sociale, politique, électorale du propriétaire noble se maintiendra et pourra se perpétuer à travers des régimes différents. Ce « climat psychologique » est tellement essentiel, d'après Paul Bois, que, même si l'emprise économique est réduite, même si le propriétaire ne réside pas, sa tutelle parvient à s'exercer, alors que, dans le cas contraire, faute de consentement profond, « le grand propriétaire n'est qu'un corps étranger dans l'organisme social auquel, moralement, il ne s'assimile pas, sur lequel il est sans influence idéologique, si ce n'est dans son entourage immédiat » ¹⁵.

Il semble bien, en matière de géographie de la représentation nobiliaire, que cette valorisation des relations inter-personnelles fournisse un schéma d'explications bien plus satisfaisant, non seulement pour l'Ouest, mais pour l'ensemble de la France, que le pur et simple recours à la présence ou à l'absence de la grande propriété noble. Notons bien qu'André Siegfried ne s'en est pas tenu dans son grand livre à avancer ce type d'explications purement socio-économiques. Nul n'a mieux mis en relief, au contraire, un élément psychologique qui a, lui aussi, tout son prix et qui est en quelque sorte l'indispensable complément du consensus souligné par Paul Bois. Cet élément, c'est la volonté des nobles, dans une grande partie de l'Ouest, de maintenir leur « suprématie politique en tant que classe » ¹⁶. La noblesse y a le sentiment qu'il est normal que « les sièges

14. BOIS (P.), *op. cit.*, p. 23.

15. *Id.*, p. 152.

16. SIEGFRIED (A.), *op. cit.*, p. 422.

électifs lui reviennent comme à l'autorité sociale évidente »¹⁷. C'est là une disposition d'esprit caractéristique que d'autres observateurs, comme Laurence Wylie, ont également relevé lorsqu'ils insistent sur le caractère naturel de la tutelle exercée par les nobles pendant la plus grande partie du XIX^e siècle et une bonne fraction du XX^e, dans une région comme l'Anjou, si bien qu'à ses divers degrés, « le vote exprime plus un acquiescement tacite à la suprématie d'une caste, qu'une conviction politique »¹⁸.

Et ce que Wylie dit de l'Anjou, surtout des arrondissements de Segré et de Cholet, convient, à quelques nuances près, à ceux d'Ancenis et de Châteaubriant dans la Loire-Inférieure, à celui de Vitré dans l'Ille-et-Vilaine, c'est-à-dire à la zone de plus forte et plus constante densité de la représentation nobiliaire entre 1876 et 1914. On isole parfaitement cette zone sur la carte III, avec ses prolongements vers le Sud de la Mayenne et le Nord de la Vendée. Dans ce groupe de circonscriptions, richesse et ambition politique d'une noblesse résistante où foisonnent les vieilles lignées et qui est très consciente de son prestige comme de ses devoirs sociaux, importance des grands domaines, soumission de la population, docilité du clergé, souvenirs historiques enfin, coïncident pour créer une sorte de pôle nobiliaire, dont André Siegfried a parfaitement saisi l'esprit qui est celui d'une survivance de l'Ancien Régime.

Il n'en reste pas moins, qu'en regardant ailleurs dans l'Ouest, on constate que la grande propriété n'est ni la cause, ni la condition de l'orientation à droite et de la prépondérance politique de la noblesse. Paul Bois l'a démontré avec un grand luxe de précisions pour la Sarthe, soulignant le contraste entre l'Est et l'Ouest du département ; mais ce qui est clair pour la Sarthe en matière d'option entre droite et gauche, l'est moins sur le plan de la représentation nobiliaire par suite de situations personnelles : celle de la famille Cavaignac¹⁹ dans l'arrondissement de Saint-Calais, et celle du duc de La Rochefoucauld dans l'arrondissement de Mamers. Ce dernier, qui représente la circonscription à partir de 1876, incarne bien un certain type de député noble. On a pu dire de lui : « A la Chambre, il ne parlait pas, il représentait.²⁰ » Sûr de ses électeurs, le duc ne faisait pas de campagne ; en 1898, « ses agents électoraux en ayant

17. SIEGFRIED (A.), *op. cit.*, p. 422.

18. WYLIE (L.), *op. cit.*, p. 340. Le même état d'esprit existait dans le Sud de la Mayenne. La comtesse de Range écrit ainsi, à propos du duc de Broglie, son père, « (il) fut réélu (en 1906) pour la quatrième fois député de la circonscription de Château-Gontier, sans concurrent et sans avoir fait campagne, tant sa personne était sympathique aux électeurs angevins » (comtesse Jean de Pange, *Comment j'ai vu 1900*, tome 2, p. 233).

19. *Stricto sensu*, les Cavaignac sont des nobles d'Empire, cf. *Annuaire de la Noblesse 1893*, p. 340.

20. CHAPMAN (G.), *op. cit.*, p. XIX.

Noblesse et représentation parlementaire

manifesté quelque inquiétude, " Bah ! ils n'oseraient ", répondit-il. Ils osèrent »²¹, et Caillaux fut élu.

Mais, c'est en Bretagne, dans le Finistère, les Côtes-du-Nord et le Morbihan, départements, surtout les deux derniers, où les députés nobles sont nombreux, que Paul Bois a relevé les discordances les plus flagrantes entre régime agraire et représentation nobiliaire. On y trouve à la fois des secteurs de petites propriétés élisant constamment ou presque, des nobles, c'est le cas du Léon ; des zones où pullulent les petits hobereaux, chichement dotés en terres, mais politiquement influents, comme l'Est du Morbihan : des arrondissements où la grande propriété noble n'empêche nullement l'orientation à gauche après 1900, comme le Sud-Ouest des Côtes-du-Nord²². En fait, dans toute la Bretagne péninsulaire, les conditions politiques sont bien plus complexes que dans les pays de l'Ouest intérieur. L'emprise du clergé est très forte, l'influence de l'autorité préfectorale sensible, notamment auprès des populations maritimes, la séduction des idées avancées joue son rôle, si bien que l'on trouve des situations locales très diversifiées. On rencontre à la fois des députés nobles, républicains et démagogues, comme le vicomte de Kerguezec, élu de la première circonscription de Guingamp en 1906 et 1910, et des aristocrates chefs de file du régionalisme breton traditionnel, tel le marquis de l'Estourbeillon, député de Vannes à partir de 1898. Préoccupé, à juste titre d'ailleurs, de l'influence cléricale, peut-être André Siegfried sous-estime-t-il un peu, dans son *Tableau*, le rôle d'une noblesse qui, tout en comportant une masse de gentilshommes campagnards moins évolués et moins riches que leurs voisins de l'Anjou, n'en reste pas moins socialement essentielle, ce qui explique son inégale mais forte emprise politique²³. Des travaux récents, comme ceux de Jean Meyer, ont fait ressortir que « de la fin du Moyen Age au début du xx^e siècle, la Bretagne offre sans doute l'exemple unique d'une région dominée par un même ordre, formé pour une large part des mêmes familles »²⁴. « Cette permanence du cadre nobiliaire de la vie bretonne »²⁵ a sa répercussion évidente dans la place que la noblesse locale occupe dans la vie politique jusqu'à la première guerre mondiale.

21. GRAMONT (E. de), *Souvenirs du monde*, p. 57.

22. Pour plus de détails, cf. BOIS (P.), *op. cit.*, p. 13-16.

23. André Siegfried écrit, par exemple : « On a rarement l'impression d'une suprématie vraiment solide comme en Anjou et en Vendée... La Bretagne est un pays qui parfois subit sa noblesse, mais qui ne l'aime pas. » (*Tableau de la France de l'Ouest*, p. 217).

24. MEYER (J.), *La noblesse bretonne au 18^e siècle*, pp. 354-355.

25. *Id.*

Si l'on se tourne vers la Basse Normandie, région où les grands propriétaires sont relativement peu nombreux, on constate que l'orientation générale vers la droite s'accompagne d'une présence nobiliaire qui, sans être la règle partout, est fortement marquée, notamment dans le Calvados et une bonne partie de l'Orne, indépendamment, semble-t-il, de facteurs proprement agraires. Dans ce secteur aussi, les considérations d'André Siegfried sur le régime de la propriété sont bien moins convaincantes que ses fines notations psychologiques. On le voit ainsi souligner justement à la fois l'indépendance du paysan bas-normand et son sens de la hiérarchie sociale. « Que le noble soit agressif et fier, il n'obtiendra rien, mais s'il est bon garçon, s'il sait s'y prendre, son titre, loin de le desservir, lui donnera je ne sais quelle facilité de plaire.²⁶ » Il se trouve que ce comportement, accompagné à la fois du refus de la persécution religieuse et d'une répugnance à l'égard des excès du cléricalisme, marqué aussi par la volonté de se montrer « moderne » et respectueux du suffrage universel, correspond au tempérament propre à la noblesse d'Empire ou à la noblesse d'opinion peu ou prou bonapartiste. Peut-être, faut-il chercher dans cette correspondance l'origine de la prédilection des électeurs bas-normands pour l'aristocratie teintée de bonapartisme, représentée par le baron de Mackau à Argentan, le comte de Colbert-Laplace à Lisieux, le baron Gérard à Bayeux, qui tous se maintiennent pendant de longues périodes, ainsi que l'atteste notre carte.

Il semble bien que les agriculteurs aisés de la Haute Normandie occidentale participent du même état d'esprit. Le prestige du noble y reste considérable. S'il ne fait pas preuve d'une morgue excessive, on vote, facilement et très naturellement, pour lui tant dans le pays de Caux, pour la Seine-Inférieure, que dans les arrondissements de Pont-Audemer et de Bernay, pour l'Eure, et on l'envoie au conseil général ou à la Chambre. Tout change avec le pays de Bray, en Seine-Inférieure, où « les nobles assez nombreux ne sont ni admirés, ni aimés » et « où l'on n'en fait pas volontiers des élus »²⁷. Dans les campagnes radicales d'Evreux, les réticences sont les mêmes, et l'on constate, sur la carte III, l'absence à peu près totale de députés nobles sur toutes les lisières orientales de la Normandie.

Si l'on quitte la France de l'Ouest, le primat des conditions psychologiques demeure la règle, tandis que le rôle des structures agraires reste secondaire quand il n'entraîne pas des effets négatifs. Bornons-nous à quelques exemples, là où les monographies départementales permettent

26. SIEGFRIED (A.), *op. cit.*, pp. 304-305.

27. SIEGFRIED (A.), *op. cit.*, pp. 251-252.

d'avancer en terrain à peu près sûr. Dans les Basses-Pyrénées, Micheu-Puyou insiste sur la prédilection du département pour les « notables fonciers » et les « gens de droit cossus », pourvu, précise-t-il, qu'ils jouissent en même temps « de la fortune et d'une heureuse renommée »²⁸. Les membres de certaines familles nobles détiennent ainsi, pendant plusieurs générations, des mandats législatifs. C'est qu'un sentiment de révérence, dont Micheu-Puyou éclaire bien la nature, existe à l'égard de la noblesse. « Il est certain, écrit-il, que les regards des électeurs se sont tournés très souvent comme jadis vers le château, ce " haut lieu " de la permanence historique, espérant obtenir des occupants une réponse objective aux problèmes politiques qui les assaillent. En Béarn, les noms des familles de Lestapis, de Luppé, de Gontaut-Biron, La Caze, d'Ariste, ont plusieurs fois été sollicités pour défendre les intérêts électoraux de la droite royaliste ou ralliée.²⁹ » Ce rôle d'orientation politique s'accompagne d'une fonction de patronage, d'intermédiaire avec un pouvoir central lointain, qui passera tout naturellement des nobles à d'autres catégories de notables, les Barthou, les Bérard, les Delom-Sorbé, à mesure que le régime républicain s'affermira.

Il n'est pas exagéré de penser que l'état d'esprit du Béarn se retrouve dans une bonne partie du Sud-Ouest aquitain, Dordogne, Lot-et-Garonne, Lot, Gers, où, à des nobles plus ou moins bonapartistes, succèdent des notables plus ou moins avancés. On peut y élire soit un médecin radical, soit le membre d'une vieille famille acquise sans restriction à la République (les exemples ne manquent pas), pourvu que l'un comme l'autre fasse corps avec sa circonscription et la gouverne d'une main à la fois ferme et dispensatrice de faveurs...

Parmi les départements réfractaires à la noblesse, on peut citer comme exemple celui du Loir-et-Cher. L'implantation terrienne des nobles y est forte, ils détiennent encore, vers 1914, 42 % des côtes de plus de 100 hectares³⁰. C'est un recul, certes, par rapport à la situation un siècle auparavant, mais un recul relativement faible. A côté des familles locales, de grands noms du faubourg Saint-Germain, les La Rochefoucauld, de Luynes, de Vibraye, de Durfort, de Lorge y possèdent des domaines de plusieurs milliers d'hectares. Parfois, les propriétaires résident, d'autres fois, ils ne viennent que pour la période des chasses. Mais, en règle générale, la population ne leur est guère favorable. Après 1871, les républicains ont

28. MICHEU-PUYOU (J.), *Histoire électorale du département des Basses-Pyrénées*, p. 307.

29. MICHEU-PUYOU, *op. cit.*, p. 307.

30. DUPEUX (G.), *Histoire sociale et politique du département du Loir-et-Cher*, p. 575.

agité auprès des paysans le spectre du retour à l'Ancien Régime et leur propagande a porté. En 1885, même les électeurs conservateurs ne veulent pas de nobles, « surtout pas de marquis candidats, dit un vigneron des bords du Cher »³¹ ; et, en 1899, le préfet peut écrire : « Les paysans ont avant tout la haine du château.³² » Consciente de cet état d'esprit, la noblesse ne fait que peu d'efforts pour conquérir les mandats électifs, sinon peut-être entre 1895 et 1900 où elle tente d'utiliser, sans grand succès, la vague de nationalisme antidreyfusard pour se faire une place au conseil général. En définitive, si l'on relève la présence d'un député à particule, de Sonnier, dans l'arrondissement de Vendôme, il s'agit d'un avocat républicain très étranger au monde de la noblesse. Il convient de souligner, à cet égard, que des cas analogues à celui de de Sonnier existent dans maintes circonscriptions de l'Est et du Centre, la présence d'élus possédant un patronyme précédé de la particule n'y a guère de véritable signification, leur appartenance au milieu social noble étant plus que douteuse.

Dans l'Allier, département sur lequel, grâce aux travaux de Jean-François Viple et de Georges Rougeron, on est remarquablement bien informé, il existe une noblesse nombreuse, avec les Bourbon-Busset comme chefs de file, largement dotée de biens fonciers et dont l'influence politique s'avère pourtant très restreinte. D'après le député socialiste Brizon, on comptait, vers 1900, quelques 560 châteaux pour tout le Bourbonnais, et Brizon de s'écrier : « Que de pierres, que de barons, de comtes, de seigneurs féodaux »³³ ! Dans le Nord du département surtout, les grands domaines nobles occupent de vastes surfaces, les propriétaires en confient la gestion à des fermiers généraux qui mènent durement une masse de petits métayers. Au début de la Troisième République, suivant Rougeron, les châtelains, nobles ou bourgeois acquéreurs de biens nationaux, se comportent avec fermiers et métayers « comme jadis des suzerains à vassaux »³⁴, tout en s'appuyant sur le clergé pour maintenir leur emprise.

Mais, tout en faisant preuve d'une apparente soumission, les paysans bourbonnais, de tempérament frondeur, acceptent mal la situation inférieure qui leur est faite. Ils s'aperçoivent vite, écrit Rougeron, que « battre le Monsieur » devient un jeu à leur portée et sans grand risque, sous réserve de continuer les marques extérieures de respect. « Le métayer, en sortant de la messe, continue Rougeron, (il) va au bureau de

31. DUPEUX (G.), *op. cit.*, p. 507.

32. DUPEUX (G.), *op. cit.*, p. 589.

33. Cité par VIPLE (J.-F.), *Sociologie politique de l'Allier*, p. 28.

34. ROUGERON (G.), *Le conseil général de l'Allier*, p. 171.

vote déposer le bulletin radical socialiste qu'il avait mis de côté pour se prouver qu'il était malgré tout un homme libre »³⁵. Ensuite, nombre de paysans se rallièrent au socialisme, créant autour de Moulins, dans la zone par excellence des grandes propriétés nobles et du métayage, une véritable « auréole rouge »³⁶. Si bien que ce sont les zones de structure féodale qui deviennent les plus révolutionnaires, à l'exception pourtant de quelques cantons, religieusement très pratiquants, qui, au Nord-Est du département forment un îlot conservateur, une « petite Vendée »³⁷, où la noblesse parvient à détenir quelques mandats de maires et de conseillers généraux.

On est bien loin, on le voit, de l'ambiance de l'Ouest intérieur. Les nobles, de leur côté, malgré les efforts de certains grands propriétaires groupés dans la puissante Société de l'Agriculture de l'Allier, citadelle du métayage et dispensatrice des fonds pour les écoles libres, ne tardent pas à tirer les conséquences de l'inanité de leurs efforts. Même en 1885, le marquis de Garidel, président de la Société de l'Agriculture, le marquis de Las Cases, et de Nicolay, tous trois candidats, sont tous trois battus. « Durement traumatisée par ces échecs répétés : 1876, 1877, 1885, 1889, écrit Rougeron de la noblesse, elle liquide dès lors d'elle-même son rôle politique en Allier. N'apparaissant plus, sauf dans quelques cantons et communes parmi les compétitions électorales, elle s'interdit rapidement toute importance civique »³⁸. Et Georges Rougeron d'ajouter ce trait psychologique, qui différencie encore plus la noblesse bourbonnaise de celle des pays de l'Ouest : « Comme au surplus la tendance dominante allait souvent à un aimable dilettantisme, certes entrecoupé de sursauts courageux mais peu durables ; comme la difficulté rebutait vite ; comme on était davantage porté à critiquer qu'à aider celui qui se battait, arriva le moment où personne ne voulut plus se battre. L'aristocratie et la grande bourgeoisie avaient perdu, en quelque sorte par inhibition, la face politique »³⁹. On saisit ainsi, dans le cas concret de l'Allier, comment l'absence d'un climat de confiance mutuelle entre masse paysanne et noblesse entraîne la stérilisation de l'influence politique de cette dernière. L'existence des fermiers généraux a certainement joué son rôle dans cette défaveur des ruraux à l'égard de quiconque porte titre et particule. Les nobles possèdent bien la terre, mais ils n'exercent plus, comme l'écrit F. Goguel, « la mission d'encadrement social qu'assurent, dans d'autres régions, les propriétaires du

35. ROUGERON (G.), *op. cit.*, pp. 171-172.

36. VIPLE (J.-F.), *op. cit.*, p. 292.

37. *Id.*, p. 294.

38. ROUGERON (G.), *op. cit.*, p. 334.

39. *Id.*

sol »⁴⁰. Les possesseurs de grands domaines « se révèlent incapables de gérer leur propre fortune, comment leur aurait-on confié des charges publiques »⁴¹ ? Et, en effet, après la défaite du sénateur de Chantemerle, battu aux élections sénatoriales de 1885, l'Allier n'envoie plus aucun noble dans les assemblées parlementaires.

On peut aussi, évoquer, à titre d'exemple, la situation politique de la noblesse en Seine-et-Marne. La défiance à l'égard des grands propriétaires nobles s'y maintient également très forte. Le député Balandreau, qui avait privé de son siège, en 1893, le comte Greffulhe, châtelain de Bois-Baudran, l'éprouvera plus tard à ses dépens. En 1910, c'est un modéré portant d'ailleurs particule, Forgemol de Bostquemard, qui le remplace dans la circonscription de Melun. Il a profité des divisions de la gauche nées du comportement de Balandreau. « De celui qui, en 1893, a défait le seigneur de Bois-Baudran, écrit Philippe Bernard, on dit maintenant « il est allé au château ». Et ses adversaires l'apostrophent : « Vous avez trahi tous ces braves gens qui, depuis 1893, pour vous avoir soutenu, ont été privés de leur gagne-pain »⁴².

Sans que les affrontements atteignent un pareil degré de virulence, il est frappant de constater que, dans un département comme la Côte-d'Or, bien que les châtelains ne manquent pas, aucun noble n'est élu entre 1876 et 1914. Il y a persistance à l'égard de la noblesse d'une profonde méfiance, constatée par P. Lévêque dès 1848⁴³. Certains cantons de l'Auxois, juste avant la première guerre mondiale, voyaient, écrit Raymond Long, « paysans et artisans ruraux s'opposer à la noblesse et à la bourgeoisie : le château était toujours un peu considéré comme l'ennemi héréditaire, là surtout, où le châtelain gardait ses distances »⁴⁴. Tout porte à croire que dans les autres départements bourguignons, de même que dans l'Ain et dans l'Isère, régions où les nobles sont presque complètement absents de la représentation parlementaire, c'est un état d'esprit analogue qui prévaut.

On s'est longuement attaché à montrer la variété des situations de la noblesse, compte tenu des structures foncières et de la nature des relations existant entre les nobles et le milieu rural où ils se trouvent insérés. La possibilité de se reporter à des études régionales ou départe-

40. GOGUEL (F.), « Esquisse d'un bilan de la sociologie électorale française », *Revue française de science politique*, octobre 1951, p. 286.

41. VIPLE (J.-F.), *op. cit.*, p. 293.

42. BERNARD (P.), *Economie et sociologie de la Seine-et-Marne*, p. 229.

43. Cf. LÉVÊQUE (P.), « Les élections en 1848 dans la Côte-d'Or », dans *Recherches sur les forces politiques de la France de l'Est*.

44. LONG (R.), *Les élections législatives en Côte-d'Or*, p. 246.

mentales, de premier ordre a facilité notre tâche. Il n'en est plus de même si l'on veut se risquer à mesurer le rôle d'autres facteurs d'explication. Par exemple, pour des départements comme le Gard, la Drôme ou l'Ardèche, dans quelle mesure les questions religieuses et les tensions entre catholiques et protestants facilitent-elles l'élection de tel ou tel député noble ? Il n'est pas toujours possible, faute de monographies précises de s'en rendre compte exactement. L'Ardèche nous est, il est vrai, bien connue grâce au livre d'André Siegfried. L'auteur ne traite que brièvement de la noblesse, tout en étant, à son habitude, très suggestif. Il remarque, d'abord, que la droite ardéchoise est sous l'influence des milieux nîmois et du Gard (ce qui fait regretter, au passage, qu'aucun travail ne semble exister sur la vie politique de ce très complexe département). A. Siegfried souligne, ensuite, que l'Ardèche « département, démocratique même quand il vote à droite, est à la fois soucieux d'égalité, et susceptible de reconnaître l'équilibre d'une hiérarchie sociale »⁴⁵. En effet, dans le Nord du département, les deux circonscriptions de Tournon envoient plusieurs élus nobles à la Chambre. Mis à part le baron Boissy d'Anglas, héritier d'une tradition de gauche, l'un de ces élus semble assez caractéristique du type de députés nobles s'implantant dans les départements du Sud-Est du Massif Central. Il s'agit d'Hyacinthe de Gailhard-Bancel, élu, dès 1902, dans la première circonscription de Tournon, aristocrate traditionaliste, mais aussi catholique social de l'École de la Tour du Pin, et actif créateur de syndicats agricoles.

Enfin, une dernière remarque de Siegfried, va très loin et dépasse les limites de l'Ardèche. A propos de la ville d'Annonay, André Siegfried précise bien : « C'est là seulement que l'on constate l'existence de dynasties industrielles liées à de grandes familles nobles »⁴⁶. En écrivant cette phrase, l'auteur du *Tableau de la France de l'Ouest* touche à un domaine à peine défriché. Il est évident que, dans un département comme le Tarn, l'implantation politique de la famille Reille et de ses alliés, les de Solages, tient à la fois à des souvenirs historiques et au fait que, les uns et les autres, par leurs liens avec les houillères d'Alès et de Carmaux, incarnent une puissance sociale qui dépasse, et de loin, leurs attaches terriennes. Très vraisemblablement, en Lorraine, dans le Nord et le Pas-de-Calais, on trouve également un certain nombre d'élus nobles qui combinent activités industrielles et mise en valeur de domaines agricoles d'excellent rendement, le tout souvent accompagné de préoccupations charitables

45. SIEGFRIED (A.), *Géographie électorale de l'Ardèche*, p. 124.

46. *Id.*

d'inspiration catholique. Mais, on ne peut qu'indiquer tout cela au passage, de même qu'il convient de signaler, sans pouvoir y insister, les relations étroites existant, dès la fin du siècle, entre certaines vieilles familles nobles, dont tel ou tel membre possède un mandat électif, et le milieu des grandes affaires et de la haute finance.

III. LES ÉLUS NOBLES A L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE 1968

Faisons un saut dans le temps de plus de cinquante ans et voyons la place des députés nobles dans la France d'aujourd'hui. L'Assemblée nationale de 1968, très caractéristique de la Cinquième République, en dépit ou à cause des circonstances exceptionnelles de son élection, nous a paru mériter d'être retenue. Le nombre de députés paraissant relever de la noblesse s'y élève à 25 pour 470 sièges ; c'est un pourcentage de 5,3 %. Quant au nombre de départements élisant des nobles, il est de 20. La carte IV permet de constater la permanente localisation géographique des élus nobles dans l'Ouest et ses abords, puisque la moitié d'entre eux viennent d'une série de départements qui s'étendent de la Seine-Maritime aux Deux-Sèvres. Un Le Bault de la Morinière dans le Maine-et-Loire, un d'Aillières dans la Sarthe, un de Gastine dans la Mayenne, attestent la réapparition d'une catégorie d'élus que ces départements n'envoyaient plus guère au Palais-Bourbon sous la Quatrième République. La même remarque peut s'appliquer à la Bretagne ; le Finistère, avec le comte Gabriel de Poulpiquet et de Bennetot, le Morbihan, avec de Vitton et Yves du Halgouët, sont même les seuls départements comptant deux élus nobles.

Il est vrai que les patronymes à particule sont nombreux à Paris, mais les modalités très particulières de la vie politique dans la capitale font que l'on ne peut guère, on l'a déjà dit, en tirer des conclusions. Hors de l'Ouest, les élus se rattachant à la noblesse sont disséminés de la Gironde, avec le comte Bertrand des Garets, aux Alpes-Maritimes, avec Olivier Giscard d'Estaing ; mais seule la présence du comte Charles de Chambrun en Lozère est vraiment significative de l'attachement du corps électoral à une même famille dont, par ailleurs, les options politiques ont été fort divergentes. En examinant de plus près les circonscriptions dont les élus relèvent de la noblesse, on ne peut manquer d'être frappé par la continuité de la confiance accordée aux candidats

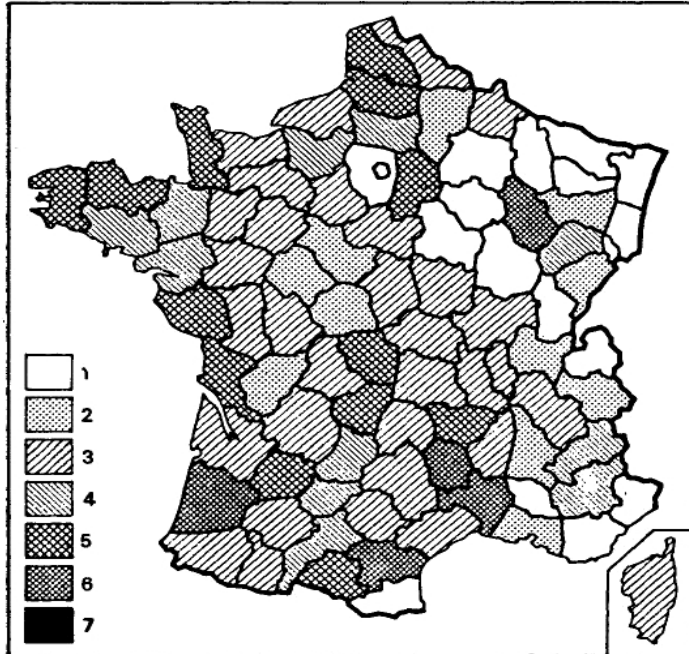
Noblesse et représentation parlementaire

nobles dans quelques secteurs bien déterminés, citons Cholet pour le Maine-et-Loire, Ancenis pour la Loire-Atlantique, Ploërmel pour le Morbihan.

D'autre part, la légère remontée du nombre de députés nobles que l'on constate en 1968 par rapport aux consultations de la Quatrième République (on ne comptait en 1956 que 17 élus nobles répartis dans 13 départements) est liée au succès de l'UDR et des Républicains indépendants. Un seul élu noble, Pierre de Montesquiou, duc de Fezensac, titre dont il ne fait, paraît-il, guère mention dans son département⁴⁷, figure parmi les centristes ; les autres députés pourvus d'un titre ou d'une particule sont inscrits au groupe UDR ou chez les Républicains indépendants. Ils sont, d'ailleurs, il n'est peut-être pas inutile de le souligner, proportionnellement plus nombreux chez les « giscardiens » (11 sur 58) que chez les UDR et apparentés (14, dont 4 élus de Paris, sur 291).

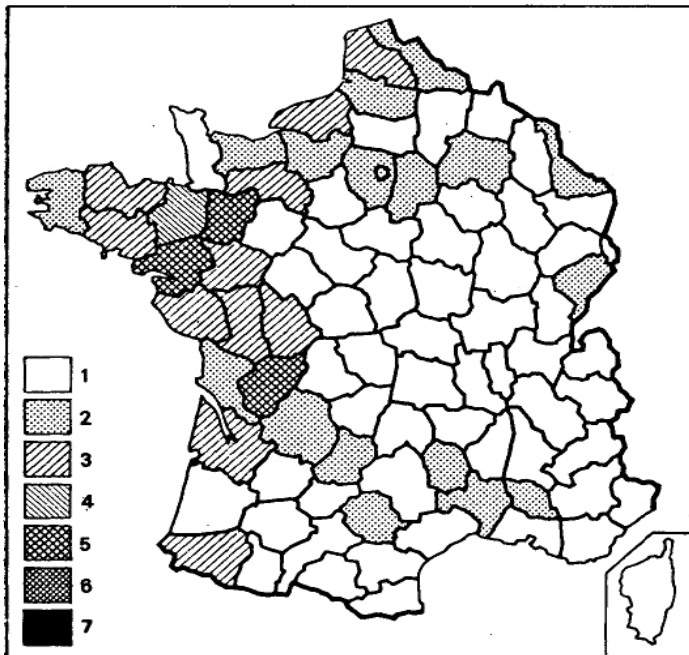
Il n'en reste pas moins que la place exceptionnelle occupée par la noblesse dans l'Assemblée nationale de 1871 n'est plus qu'un lointain souvenir. A l'époque, cette place était vraiment un *phénomène de portée nationale*. Ensuite, de 1871 à 1914, on assiste à une régression globale qui n'empêche nullement la noblesse de conserver dans l'Ouest des positions si importantes que sa situation dans la représentation parlementaire de cette partie du pays demeure un *phénomène régional*, lequel exige d'être analysé avec soin si l'on se penche sur la vie politique bretonne, angevine ou normande. C'est précisément ce qu'André Siegfried a fait dans son *Tableau de la France de l'Ouest*, et même si l'on doit contester certaines de ses interprétations, celles-ci restent souvent d'une singulière pénétration. Un demi-siècle après la publication de ce magistral ouvrage, les choses ont évolué avec rapidité, tant dans l'Ouest que dans l'ensemble de la France, et les patronymes nobiliaires, tout en demeurant relativement fréquents dans certains départements, apparaissent un peu comme une survivance, comme un *phénomène résiduel*. Ce phénomène mérite pourtant d'être relevé et vaudrait la peine d'être étudié de près et cas par cas ; il est en effet le signe de permanences, de fidélités étroitement liées à un climat politique bien déterminé mais qui sont susceptibles de se maintenir, notamment si les nobles savent s'adapter aux conditions nouvelles de la vie rurale.

47. Il ne fait que suivre en cela une pratique répandue depuis longtemps chez les parlementaires nobles, puisque on a pu écrire à propos de M. de Freycinet : « Il distribuait aux gens de gauche des cartes portant seulement Freycinet, aux modérés, il donnait des cartes avec Charles de Freycinet, et, enfin, aux gens de droite, il réservait d'aristocratiques bostons au nom du comte de Freycinet. » (DIESBACH (G. de), *Gentilshommes de notre temps*, p. 111.)



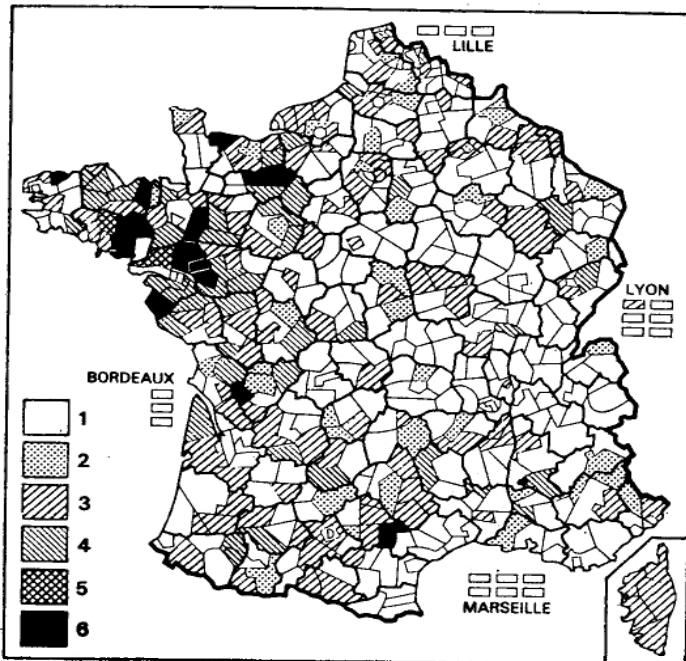
CARTE 1 - Assemblée nationale. Elections du 8 février 1871 . 225 nobles sur 675 députés : 33 %.

1. Aucun élu noble ; 2. Un seul élu noble ; 3. Elus nobles en minorité ; 4. Elus nobles pour moitié ; 5. Elus nobles en majorité ; 6. Elus tous nobles sauf un ; 7. Elus tous nobles.



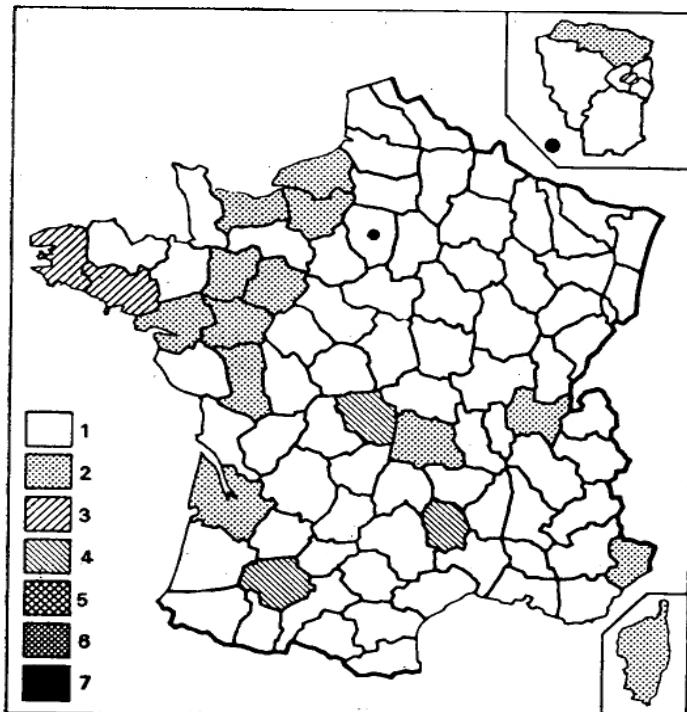
CARTE 2- Chambre des députés. Elections du 8 mai 1910 . 55 nobles sur 580 sièges : 9,4 %.

1. Aucun élu noble ; 2. Un seul élu noble ; 3. Elus nobles en minorité ; 4. Elus nobles pour moitié ; 5. Elus nobles en majorité ; 6. Elus tous nobles sauf un ; 7. Elus tous nobles.



CARTE 3 — Chambre des députés (1876-1914) Circonscriptions élisant des députés nobles aux élections de 1876, 1877, 1881, 1889, 1893, 1898, 1902, 1906, 1910, 1914.

1. Circonscription n'ayant jamais élu de noble ; 2. Circonscription ayant un député noble dans une seule élection ; 3. Circonscription ayant des députés nobles dans moins de la moitié des élections ; 4. Circonscription ayant des députés nobles dans la moitié au moins des élections ; 5. Circonscription ayant des députés nobles dans toutes les élections sauf une ; 6. Circonscription ayant des députés nobles dans toutes les élections.



CARTE 4 — Assemblée nationale. Elections du 23 et 30 juin 1968. 25 nobles sur 470 sièges : 5,3 %.

1. Aucun élu noble ; 2. Un seul élu noble ; 3. Elus nobles en minorité ; 4. Elus nobles pour moitié ; 5. Elus nobles en majorité ; 6. Elus tous nobles sauf un ; 7. Elus tous nobles.